

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 453-2024-VAL PORTANT
RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION
Prolongation Arrêté N° 399-2024-VAL**

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou (Vienne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Vu la demande initiale en date du 17 septembre 2024 par laquelle HAJALA TRAVAUX TELECOM (HTT), M. HAJ BELGACEM Zied, 1 rue Bernadette Lafont, 49100 ANGERS.

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux de tirage câble fibre optique sous terrain + aérien + raccordement optique sur l'ensemble de la commune de Valence-en-Poitou, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur toute l'emprise du chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Prolongation et validité

Les travaux cités, entrepris sur l'ensemble de la commune, étant prolongés jusqu'au 30 novembre 2024 inclus, les prescriptions de l'arrêté N° 399-2024-VAL restent inchangées et sont applicables jusqu'au 30 novembre 2024.

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie,
- Monsieur HAJ BELGACEM Zied, représentant de l'entreprise HAJALA TRAVAUX TELECOM d'Angers.

Fait à Valence-en-Poitou, le 4 novembre 2024

Le Maire,

BELLIN Philippe

